

Madame la Présidente, chers collègues,

Avant toute chose, je tiens à exprimer la reconnaissance de la délégation française à l'égard de nos hôtes. C'est pour nous un réel plaisir de découvrir l'Angola à l'occasion de cette 147<sup>e</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire. Permettez-moi également de saluer notre Président, Duarte Pacheco, dont l'investissement sans faille à la tête de notre organisation a permis son développement et son renforcement. À travers lui, c'est aussi à l'ensemble des équipes de l'UIP que j'adresse mes remerciements.

J'en viens à présent au thème de notre assemblée : l'action parlementaire pour la paix, la justice, et des institutions efficaces. Partout dans le monde, **l'idéal démocratique est attaqué**, sous l'effet de *fake news*, de manœuvres populistes, de tentatives

d'ingérence de toutes sortes. Nos assemblées n'échappent à ce mouvement de remise en cause et l'antiparlementarisme rampant auquel nous sommes confrontés tend à creuser un dangereux fossé entre les citoyens et leurs représentants.

Pour faire face à cette défiance démocratique et retrouver la confiance de nos concitoyens, il nous faut **davantage les associer au travail parlementaire**, qu'il s'agisse de l'élaboration de la loi ou du contrôle de l'action du Gouvernement.

C'est dans cet esprit que les deux chambres du Parlement français ont **initié d'ambitieuses réformes**, facilitées par le développement des nouvelles technologies. Au Sénat, des « espaces participatifs » sont régulièrement ouverts sur le site internet afin de recueillir les avis, attentes et propositions de la population. Ces

**consultations citoyennes en ligne** enrichissent les travaux parlementaires par des remontées d'information « issues du terrain ». Le Sénat français, représentant des collectivités territoriales en vertu de la Constitution, a également mis en place une « **plateforme de consultation des élus locaux** », instrument original, qui permet d'aborder des questions très concrètes et qui rencontre un grand succès.

Enfin, très récemment, le Sénat, tout comme l'Assemblée nationale, ont créé un outil numérique permettant le **dépôt et la signature de pétitions** pouvant, si elles dépassent certains seuils, déboucher sur le dépôt d'une proposition de loi ou le lancement d'une mission de contrôle.

En conclusion, même si les parlements sont naturellement ouverts et accessibles aux citoyens – nos

débats sont publics ! –, **il nous faut aller plus loin** aujourd'hui pour répondre à des aspirations sociales profondes. Car c'est en promouvant la transparence de l'action publique et la gouvernance ouverte que nous **regagnerons la confiance des citoyens et renforcerons nos institutions parlementaires**, au service de la paix.

Je vous remercie.